

Ernest Brunelle, J. B. Martin, Albert DesGroseillers, Wilfrid Chicoine, Chas. Bishop, Alb. Lemay, Alp. Labrecque, Jos. Beauchamp, J. Roudeau, A. Sarrasin, Elphège Moquin, J. Rouleau, Henri Lasnier, A. Moffatt, C. I. Tétrault, David Hébert, Aldéric Plante, M. Bélanger, J. P. Sirois, R. de Lotbinière Harwood, L. A. Gagnier, J. E. C. Tomkins, Jos. Frenette, Ernest Birtz, W. Lewis, A. Rodrigue, F. X. A. Ouellette, H. P. F. Duchêne, A. Magnan, Salm. d'Argy, R. A. Kerry, Alf. Roy, Vitor Bourdeau, Arthur Lacroix, H. Archambault, Simon McNally, et Wm. J. McNally.

MM. J. E. Bolduc, B. L., et O. T. H. Paré, B. A., ont été inscrits aux registres du Collège sur présentation du diplôme de leurs degrés académiques respectifs."

* **

Il serait certainement à désirer que le Bureau fit quelque chose pour stimuler le zèle des agents du Collège dans leur campagne contre le charlatanisme, mais nous ne croyons pas qu'ils puissent actuellement faire mieux qu'ils n'ont fait, la loi qui régit aujourd'hui le corps médical étant bâtie de façon à laisser autant de privilèges aux charlatans et aux rebouteurs qu'aux médecins eux-mêmes. Si nos législateurs pouvaient, une bonne fois, se rendre aux désirs de la profession et nous laisser nous protéger nous-mêmes convenablement !

* **

Aussi sensée qu'opportune la proposition Desjardins-Paquet, à l'effet d'indiquer aux futurs candidats à la licence les formalités à remplir. Chaque année un certain nombre de candidats—gradués de nos écoles et universités—se présentent devant le Bureau et demandent une licence alors qu'aux termes stricts de la loi, ils n'y ont pas droit du tout, soit qu'ils n'aient été admis régulièrement à l'étude que depuis deux ou trois ans, soit même qu'ils n'aient subi aucun examen préliminaire. On plaide ignorance de la loi, et s'il arrive que le Bureau, se laissant attendrir, passe l'éponge sur l'irrégularité, c'est déjà un précédent de créé, et une porte ouverte aux abus.

* **

La question de la *réciprocité* inter-provinciale semble avancer un peu, grâce à la proposition faite par M. le Dr Hingston de faire demander au conseil médical d'Ontario, par l'entremise d'un comité de trois Gouverneurs, de faire pour nos licenciés ce que nous faisons, nous, pour les licenciés de la province sœur. Seulement nous attendons avec plus de curiosité que d'inquiétude le rapport du comité chargé de voir à cette affaire.

Nous voyons qu'"il a été résolu de continuer la courtoisie (sic)